

# Glossaire

Les termes et les définitions ci-après ont été utilisés dans le présent rapport :

<b>analyse scientifique</b>	Analyse en laboratoire approfondie visant à détecter tout sous-produit qui se forme pendant la fabrication de drogues illicites, l'objectif étant notamment d'identifier les précurseurs réellement utilisés pendant la fabrication.
<b>commande (ou transaction) suspecte</b>	Commande (ou transaction) de nature ou d'apparence douteuse, malhonnête ou inhabituelle, dont on a des motifs de penser qu'un produit chimique sur lequel elle porte et qui est ainsi, importé, exporté ou en transit est destiné à la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes.
<b>détournement</b>	Transfert de substances des circuits licites vers les circuits illicites.
<b>envoi stoppé</b>	Envoi définitivement retenu parce qu'on a des motifs raisonnables de penser qu'il pourrait constituer une tentative de détournement, parce qu'il pose des problèmes administratifs ou parce qu'on a d'autres motifs de préoccupation ou de suspicion à son sujet.
<b>intermédiaire chimique</b>	Produit chimique obtenu au cours d'un processus de synthèse en plusieurs étapes qui n'est normalement pas isolé, mais consommé immédiatement à l'étape de réaction suivante. Les intermédiaires chimiques stables peuvent être isolés et utilisés comme produits chimiques sur mesure en lieu et place des précurseurs placés sous contrôle.
<b>laboratoire de taille industrielle</b>	Laboratoire de fabrication de drogues synthétiques qui utilise du matériel et de la verrerie de grande dimension, fabriqués sur mesure ou achetés auprès d'entreprises industrielles, ou qui utilise des réactions en série ; des quantités importantes de drogues y sont fabriquées en très peu de temps, la fabrication n'étant limitée que par la nécessité d'obtenir des quantités suffisantes de précurseurs et d'autres produits chimiques essentiels ainsi que les moyens logistiques et la main-d'œuvre requis pour traiter de grandes quantités de drogues ou de produits chimiques.
<b>liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites (aux Tableaux)</b>	Liste établie en application de la résolution 1996/29 du Conseil économique et social et mise régulièrement à jour par l'OICS ; elle comprend des produits chimiques de substitution et de remplacement, ainsi que des groupes de dérivés courants et d'autres substances connexes qui peuvent être transformés en un précurseur placé sous contrôle par des moyens faciles à mettre en œuvre, et pour lesquels on dispose d'informations solides indiquant qu'ils sont utilisés dans la fabrication illicite de drogues.
<b>précurseur</b>	En général, matière première utilisée pour fabriquer un stupéfiant, une substance psychotrope ou un autre précurseur ; parfois utilisée pour désigner exclusivement les substances inscrites au Tableau I et au Tableau II de la Convention de 1988.
<b>précurseur immédiat</b>	Précurseur qui est généralement à une étape de réaction du produit final.
<b>précurseur sur mesure</b>	Proche parent chimique d'un précurseur sous contrôle qui est spécialement conçu pour contourner les contrôles et qui n'a généralement aucun usage légitime reconnu.
<b>préparation pharmaceutique</b>	Préparation à usage thérapeutique (en médecine humaine ou vétérinaire) qui se présente sous sa forme galénique finie, qui contient des précurseurs pouvant être utilisés ou extraits par des moyens aisés à mettre en œuvre ; ces préparations peuvent être présentées dans leur emballage de détail ou en vrac.

**préprécurseur**

Précurseur d'un précurseur.

**saisie**

Fait d'empêcher le transfert, la conversion, la disposition ou le mouvement de biens ou d'assumer la garde ou le contrôle de biens sur décision d'un tribunal ou d'une autre autorité compétente, à titre temporaire ou permanent (confiscation) ; divers systèmes juridiques nationaux peuvent utiliser des termes différents.